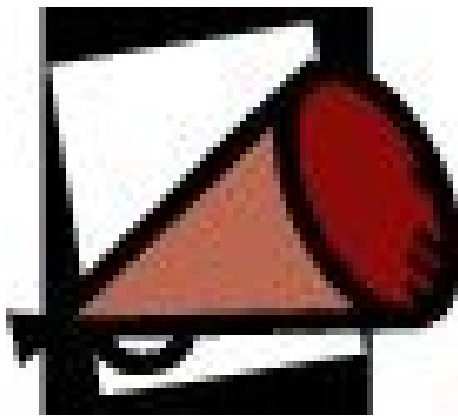


<https://www.pressegauche.org/La-reforme-pour-la-protection-du-francais-le-SCFP-salue-une-reforme-nece-ssaire>



La réforme pour la protection du français : le SCFP salue une réforme nécessaire et rassembleuse



- Communiqués -
Publication date: jeudi 13 mai 2021

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

MONTRÉAL, le 13 mai 2021 - Longuement attendu, le projet de loi sur la protection du français est maintenant une réalité. Le ministre Simon Jolin-Barrette livre la marchandise avec des mesures concrètes qui constituent un juste équilibre entre les droits linguistiques et la nécessité d'assurer la pérennité du français au Québec.

Pour ce qui est des municipalités qui possédaient déjà un statut de ville bilingue, le fardeau de preuve est inversé et un tel statut n'est plus automatique. C'est une mesure juste puisque la démographie de plusieurs de ces municipalités a grandement évolué au cours des dernières décennies sans que jamais leur statut ne fasse l'objet de remise en question. Il devra dorénavant y avoir débat démocratique et adoption d'une résolution par un conseil municipal. C'est donc une modification importante bien qu'on aurait pu s'attendre à ce que le gouvernement aille plus loin. À titre d'exemple, une municipalité ne comportant plus qu'un faible pourcentage de résidents sur son territoire dont la langue maternelle est l'anglais pourrait tout de même maintenir son statut de ville bilingue.

Le SCFP s'inscrira dans le processus de consultation de ce projet de loi puisque des questions demeurent en suspens quant à la portée véritable de certaines dispositions. C'est le cas en ce qui a trait à la multiplication des postes exigeant la connaissance de l'anglais parlé et écrit dans nombre d'organismes, qu'ils soient municipaux, scolaires et ceux relevant du réseau de la santé et des services sociaux.

« C'est un véritable problème pour les membres que nous représentons. L'exigence de maîtriser l'anglais parlé et écrit sur un nombre toujours grandissant de postes au sein d'organismes publics est trop souvent totalement arbitraire, injustifié, et a pour effet d'écarter beaucoup de nos membres face à des opportunités de promotion. Nous allons analyser la portée des nouvelles dispositions et apporterons notre contribution à la consultation. Nous souscrivons à un exercice qui se doit d'être rassembleur et non divisif », d'indiquer Marc Ranger, directeur québécois du SCFP.

Plusieurs éléments du projet de loi sont intéressants, que ce soit la notion de guichet unique pour la francisation des personnes immigrantes, le mandat des comités de francisation et l'implantation des programmes de francisation dans les entreprises de 25 employés et plus, l'assujettissement des entreprises sous juridiction fédérale à la Charte de la langue française et la voie de passage retenue, la nette prédominance du français dans l'affichage.

« Bref, un exercice sérieux qui reflète certains consensus intervenus au cours des derniers mois. Nous proposerons certainement des mesures cibles, concrètes, afin d'apporter notre contribution et consolider la pérennité de notre langue officielle et commune à toutes et tous, le français », de conclure Patrick Gloutney, président du SCFP-Québec.